

## Plusieurs filières possibles

### 4 Catégories AAC – CS – B – B78

AAC	B	CS	B78
AGE 15 ans	AGE 17 ans	AGE 17 ans	AGE 17 ans
Nombres D'heures De Formation Minimum 20 H	Nombres D'heures De Formation Minimum 20 H	Nombres D'heures De Formation Minimum 20 H	Nombres D'heures De Formation Minimum 13 H
Durée Du Permis Probatoire 2 ans	Durée Du Permis Probatoire 3 ans	Durée Du Permis Probatoire 3 ans	Durée Du Permis Probatoire 3 ans
Un rendez-vous préalable Minimum 1 an et 3000 km Au moins 2 rendez-vous préalable		Un rendez-vous préalable Minimum 1000 km	

Rendez-vous de l'évaluation de départ

Le : ..... / ..... / .....

A : ..... H..... Lieu : .....

Ecole de conduite Les Mélu'zines  
Gérante et responsable pédagogique  
Mme Boyer Edith

3 rue Pierre Moyon 86600 Lusignan

Siret : 88819240800019  
Agrément : E2008600070

05.17.84.48.15

[lesmeluzines@hotmail.com](mailto:lesmeluzines@hotmail.com)  
[www.lesmeluzines.com](http://www.lesmeluzines.com)

14 Route de Lusignan 86370

VIVONNE

Siret : 88819240800027  
Agrément : E2108600070

Permis

**B**





## La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code de la route peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via internet.

### La formation théorique porte sur :

- . Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- . Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- . La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- . Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécialités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- . La réglementation générale : le transport d'un documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- . Les gestes de premier secours.
- . Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- . Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- . Les équipements de sécurité des véhicules.
- . Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

### Epreuve du code (ETG)

- . 40 questions dont 4 en vidéo → minimum 35 bonnes réponses
- . Valable 5 ans ou 5 épreuves



## La formation pratique

**La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.**

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

**Séquence 1 :** Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

**Séquence 2 :** Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

**Séquence 3 :** Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

**Séquence 4 :** Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

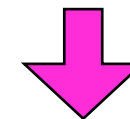
Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants le la matrice GDE : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail... , l'auto-évaluation.

### Epreuve pratique

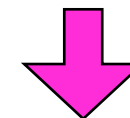
- . Durée de 32 minutes.
- . Conduite en agglomération et hors agglomération.
- . Un arrêt de précision.
- . Une manœuvre en marche arrière.
- . Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule.
  - Une question en lien avec la sécurité routière.
  - Une question de premiers secours.

## Se former dans la durée

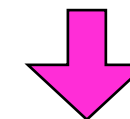
Une évaluation de départ d'une durée d'1h (dynamique ou informatique). Arrêté du 05 Mars 1991



Une formation théorique « CODE » pour la préparation à l'épreuve théorique générale (entraînement sur dvd, cours vidéo, entraînement à la maison et stage code).



Epreuve « du code » obtenue la phase pratique peut commencer.



Une formation pratique (cour de conduite)  
20h minimum en boîte manuelle  
Ou 13h en boîte automatique.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route suivant le guide REMC